



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE DE
L'INNOVATION
EN SANTÉ**

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rouen, le 15 octobre 2025

FRANCE 2030 - INNOVER POUR TRANSFORMER DURABLEMENT : L'AGENCE DE L'INNOVATION EN SANTE FAIT ETAPE A ROUEN POUR PENSER LA TRANSITION ECOLOGIQUE DE LA SANTE

Dans le cadre de la cinquième étape de son Tour de France de l'innovation en santé, l'Agence de l'innovation en santé (AIS) a organisé à Rouen un colloque consacré à l'innovation au service de la transition écologique de la santé. Cet événement a mis en exergue le rôle central que joue l'innovation pour répondre aux défis environnementaux auxquels fait face notre système de soins. À travers des échanges riches et des retours d'expérience concrets, cette journée pose les bases d'une intégration structurée du critère écologique dans les démarches d'innovation portées par l'AIS.

Selon le Shift Project, le système de santé français représente environ 8% des émissions de gaz à effet de serre (GES) du pays, un chiffre qui porte le secteur de la santé à un niveau similaire à celui des émissions de l'industrie de l'énergie. Mais la relation entre santé et écologie va bien au-delà des émissions : les enjeux environnementaux ont un impact direct sur la santé humaine.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime que les facteurs environnementaux sont déjà responsables de 23% des décès et 25% des pathologies chroniques dans le monde¹, et les projections pour les prochaines décennies sont alarmantes : entre 2030 et 2050, le changement climatique pourrait provoquer 250 000 décès supplémentaires chaque année, avec un coût direct global estimé entre 2 et 4 milliards de dollars par an pour les systèmes de santé d'ici 2030². Face à ces constats, l'enjeu de la transition écologique constitue un impératif pour les systèmes de santé tant pour les populations que pour leur viabilité économique. Pilote du volet santé du plan d'investissement France 2030, l'Agence de l'innovation en santé a fait de ce sujet l'une des 12 thématiques de son Tour de France de l'innovation en santé.

¹ <https://biodiversite.gouv.fr/prendre-en-compte-le-lien-entre-sante-et-environnement-0>

² <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/climate-change-and-health>

UNE JOURNEE DE REFLEXION COLLECTIVE POUR AMELIORER L'INNOVATION DURABLE DANS LA SANTE

Alors que les actions en faveur de la transition écologique du système de santé se structurent en France, le colloque – organisé à Rouen par l'AIS avec le concours de l'ARS Normandie, la Direction régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) Normandie et le campus Santé Rouen Normandie – s'est inscrit comme un temps fort pour en explorer les contours concrets. Chercheurs, établissements hospitaliers, industriels et acteurs institutionnels se sont rassemblés à **l'Espace Régional de Formation des Professions de Santé (ERFPS) de Rouen** autour d'un objectif commun : faire émerger ou promouvoir des solutions opérationnelles et innovantes pour un système de santé plus respectueux de l'environnement.

Cette journée, rythmée par trois séquences complémentaires, a permis de valoriser des initiatives écoresponsables déjà à l'œuvre sur le terrain, tout en nourrissant la réflexion sur les leviers d'innovation à mobiliser. À travers ces échanges, l'ambition était claire : concilier innovation, qualité des soins et impératifs environnementaux.

L'innovation en matière de données : quels leviers pour les enjeux de santé-environnement ?

Modérée par Sébastien Denys (Santé publique France), cette première table ronde a réuni des experts du secteur dont Pierre Breton (Green Data for Health), Clémence Marty-Chastan (IGAS), Sylvie Kermabon (Groupe VYV) et Amélie Saussereau (Nantes Métropole). Les intervenants ont mis en avant le rôle stratégique que jouent les données pour mieux comprendre les interactions entre environnement et santé, et orienter les politiques publiques de manière éclairée.

Les discussions ont souligné un double défi : d'une part, la complexité de collecter et de croiser des données environnementales et sanitaires pertinentes, impliquant une multitude d'acteurs. D'autre part, la nécessité de mieux documenter les activités du système de santé lui-même pour en mesurer l'impact environnemental et identifier les leviers de décarbonation.

Le bloc opératoire vert, catalyseur d'innovations

Sous la modération de Florian Laignelot (AIS), la deuxième séquence s'est penchée sur un lieu emblématique et énergivore de l'hôpital : le bloc opératoire. Autour de la table, quatre experts ont échangé : Dr. Sharon Abihssira (AP-HP), Guillaume Wallon (CHU Rouen Normandie), Nicolas Rousseau (Magnitude Surgical) et Jan Laarman (Aurora Stérilisation).

Les professionnels de santé ont partagé des témoignages du terrain illustrant l'empreinte environnementale considérable du bloc (gaz anesthésiants, déchets, énergie) et les initiatives pour y remédier, comme l'adoption d'alternatives chirurgicales bas-carbone ou la réduction des déchets. Côté industriel, les start-ups présentes ont exposé leurs solutions innovantes, tout en alertant sur les freins réglementaires (réglementation européenne sur les dispositifs médicaux) et la concentration du marché, qui freinent l'adoption de produits plus durables. La table ronde a fait émerger un constat partagé : l'engagement de tous les niveaux (professionnels, acheteurs hospitaliers, régulateurs) est indispensable pour accélérer la transition écologique au bloc opératoire.

Décarboner la production de produits de santé pour garantir souveraineté et compétitivité

La dernière table ronde, animée par Charles Flahault (Direction générale des entreprises), a réuni Julien Legros (CNRS), Lucile Vaysse-Ludot (Oril Industrie – Groupe Servier), Valérie Salomon (ANSM) et Caroline Galetto (Hôpital Saint-Joseph).

Les échanges ont mis en lumière les leviers émergents pour réduire l’empreinte carbone des médicaments et dispositifs de santé, depuis les procédés de chimie verte en laboratoire jusqu’aux pratiques d’achat et de soins en établissement. La question de la réglementation a également été abordée, avec une volonté croissante d’intégrer la dimension environnementale dans l’évaluation et l’autorisation de mise sur le marché des produits de santé. Cette session a montré que la décarbonation du secteur peut devenir un vecteur de souveraineté sanitaire, à condition de trouver une harmonie entre innovation, compétitivité industrielle et exigences environnementales.

UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE AU SERVICE D’UN FUTUR DURABLE POUR LA SANTE

Cette journée a permis de partager les bonnes pratiques, défis concrets et perspectives d’action autour de trois domaines clés, avec un fil rouge fort : agir pour préserver la santé des citoyens, le système de santé, et la planète.

« Ce colloque a permis de faire émerger des propositions concrètes qui continueront d’alimenter nos travaux, et nous explorons le soutien que pourrait apporter l’AIS à travers ses différentes composantes. Il convient de rappeler que 50% des crédits de France 2030 sont liés à la décarbonation de l’économie. L’objectif est d’ancrer durablement cette dynamique collective et de transformer les ambitions écologiques en leviers d’innovation au service des patients, des professionnels et des territoires », souligne Charles-Édouard Escurat, directeur général de l’Agence de l’innovation en santé.

Le Tour de France de l’innovation en santé se poursuivra le 3 décembre 2025, avec une nouvelle étape organisée à l’ARS Île-de-France à Saint-Denis consacrée au thème de la prévention en santé. Puis en 2026, avec une première étape le 22 janvier à Montpellier autour du management de l’innovation.

Contacts presse :

Florence Gaudin – florence.gaudin@pm.gouv.fr ; 06.21.99.62.63

Joséphine Piel – josephine.piel@vae-solis.com ; 06.34.90.24.62

À propos de l’Agence de l’innovation en santé

- ✓ Rattachée au Secrétariat Général pour l’Investissement, l’AIS a pour mission de piloter, en lien avec les ministères concernés (**Ministère de l’Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique**, Ministère de la Santé, des Familles, de l’Autonomie et des Personnes handicapées, Ministère de l’Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l’Espace) et opérateurs de l’Etat, la mise en œuvre du volet santé du plan d’investissement France 2030.
- ✓ **Parmi les missions de l’AIS :**
 - La structuration d’un processus d’identification et d’accompagnement, afin de permettre une accélération des process à chaque étape du développement, selon le niveau de maturité du projet ;
 - Le suivi des mesures du plan « Santé France 2030 », via la mise en place d’indicateurs de suivi de la compétitivité et de l’attractivité de la France sur les différentes dimensions ;
 - L’animation de travaux sur la prospective en santé, de façon à mieux caractériser les besoins à venir du système de santé et anticiper l’impact des innovations sur le système de prévention et de soin ;

- La gestion de différents dossiers prioritaires demandant une coordination dans le temps long à la fois entre acteurs publics, et entre acteurs publics et privés (simplification et accélération des inclusions, numérisation et innovations méthodologiques en matière d'essais cliniques...).

À propos de France 2030

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe Do No Significant Harm).
- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'État.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.

Plus d'informations sur : <https://www.gouvernement.fr/france-2030> | @SGPI_avenir